



**Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST**  
**Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –**  
**23400 MASBARAUD-MERIGNAT**

**Délibération n° 2012/11/10**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE  
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

**SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2012**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
<b>48</b>	<b>48</b>	<b>35</b>

**DATE DE LA CONVOCATION**

**21 novembre 2012**

L'an deux mille douze, le 28 novembre, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la commune de Saint Pardoux Morterolles sur la convocation en date du 21 novembre 2012, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM BOUEYRE, JOUHAUD, RIGAUD, COULON, CHAPUT, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, DUGUAY, CHAUSSADE, GUILLAUMOT, PETIT-COULAUD, PEROT, SCAFONE, RABETEAU, CADROT, CALOMINE, MONNIER, LAIGNEAU, MERLYNCK, LEFAURE, LABORDE, LAKROUF, PATEYRON Jean-Louis.

Mmes SPRINGER, BATTISTON, SALADIN, COUSSEIROUX, CHENEVEZ, PATEYRON, BATTUT.

M PRIOUL a donné procuration à M RABETEAU

Suppléants : ALABAY, TRICARD, MARCON

Suppléantes :

Excusés : Mmes POUGET CHAUVAT, JOUANNETAUD, CAPS, LECLERC

MM SIMON-CHAUTEMPS, ARTHUR, ROYERE Joël, MEYER, MEUNIER

**OBJET : Versement d'une subvention au Vassivière Club Tout Terrain (VCTT) pour l'organisation de la 15ème édition de l'Enduro Quad et du 4ème enduro moto les 9 et 10 février 2013**

Le Président rappelle que chaque année, début février, le VCTT, club associatif de sports mécaniques, organise un grand rassemblement de pilotes de quads et motos sur 2 jours : enduros quad et moto. Il s'agit de deux événements inscrits au calendrier de la Fédération Française de Motocyclisme.

Le succès de l'évènement est confirmé d'année en année. Pour l'édition 2013, 300 pilotes, dont les meilleurs pilotes nationaux et régionaux, et 1500 personnes sont attendues, venant de différentes régions de France et de l'étranger.

La compétition se déroulera cette année sur plusieurs communes du territoire de la Communauté de communes – Royère de Vassivière : Saint Pierre Bellevue, Le Monteil au Vicomte, Saint Martin Château, Saint Pardoux Morterolles – et des communes périphériques – Saint Yrieix La Montagne, Banize, Chavanat, Gentioux-Pigerolles, Faux la Montagne, Vidaillat, La Pouge, La Nouaille, Saint Michel de Veisse et Vallière.

300 Km de parcours, avec liaisons entrecoupées de spéciales chronométrées, sont ainsi proposés aux participants.

L'ensemble des points spectaculaires (spéciales, pierriers) sont accessibles au grand public et sécurisés.

Le Président indique que cet évènement est de dimension nationale et internationale et il génère des retombées économiques localement, particulièrement sur la restauration et les hébergements sur 3 jours (les participants arrivant le vendredi pour les inscriptions).

Dans un rayon de 20 Km, la plupart des hébergements sont complets, ce qui est exceptionnel à cette période de l'année.

L'épreuve fera en outre l'objet d'une importante promotion (affiches, programmes distribués dans les magasins et concessionnaires de la région ; articles dans presse locale et spécialisée au niveau national ; reportages sur radios).

Le site internet du VCTT, bien référencé, est également un important vecteur de communication.

Le Président ajoute que d'importants moyens de secours sont mis en œuvre sur l'épreuve et que l'association, pour la préparation, de cet évènement fait réaliser les études environnementales obligatoires.

Le budget prévisionnel de l'organisation est de 54 900 €.

Le Président informe que le VCTT a sollicité la communauté de communes pour une subvention de 7 000 €, le Conseil général de la Creuse à hauteur de 5000 €, et le Syndicat Mixte Le Lac de Vassivière à hauteur de 4 000 €.

Considérant la notoriété nationale de ce type d'épreuve sportive, participant également à la promotion du sport mécanique dans le respect de bonnes pratiques ;

Considérant que cette manifestation contribue à générer de l'évènementiel et des retombées économiques (commerces, restauration, hébergements) sur le territoire intercommunal et sa proche périphérie, avec un flux de visiteurs conséquent ;

Considérant que l'épreuve participe directement à la découverte et à la promotion économique et touristique du territoire de la communauté de communes ;

Le Président soumet au Conseil la possibilité d'une intervention de la communauté de communes à hauteur de 7000 € en faveur de l'association « Vassivière Club Tout Terrain ».

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Considérant cet évènementiel à dimension nationale, autorise le versement d'une subvention de 7 000 € à l'association « Vassivière Club Tout Terrain » de Royère de Vassivière, pour couvrir les frais d'organisation.
- Autorise le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

## **1 VOTE CONTRE**

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,  
A Masbaraud Mérignat, le 28 novembre 2012  
Pour copie conforme  
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD